

**DELIBERATION N° 2025-26
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Date de convocation : 13 octobre 2025

SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Luc PLANCHARD, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD

Absents excusés : M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à M. Serge BULIN
M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Alain BAUGET
Mme Christelle DE FIGUEIREDO donne pouvoir à Mme Damien GAILLETON
M. Cyrille MARLE donne pouvoir à Bénédicte SURELLE

Absents : M. Loïc LAUBIER
M. Philippe GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Approbation de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de la Région de Pouilly-sur-Loire et de la répartition de l'actif

Le Conseil Syndical du SITS de la Région de Pouilly-sur-Loire, s'est réuni le 22 octobre 2025 et les membres présents ont voté à l'unanimité sa dissolution au 31 décembre 2025.

Ils ont voté également le mode de répartition de l'actif, en fonction du nombre des élèves « facturés » pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Syndical demande à chaque commune, membre de ce Syndicat, de délibérer dans les meilleurs délais, pour cette dissolution et de la répartition de l'actif.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, délibère, et

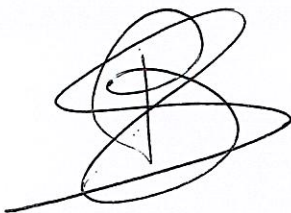
Approuve la dissolution du SITS de la Région de Pouilly-sur-Loire et la répartition de l'actif.

Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les Nancy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Bénédicte SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.